Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260415-CM26_03007-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-03007

Date d'envoi de la convocation : 9 avril 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 14
Votants	= 16

RÉUNION DU 15 AVRIL 2026

ADMR – Avenant n°1 à la convention de partenariat

L'an deux mille vingt-six, le quinze-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Raphaël RAPIN, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Cécile LORMEAU et Michel RINNA respectivement représentée par Jean-François DELAPRÉ et Vanessa FLAUX

Absents : CABON Herveline, Mickaël CONQ et Laurence GUERINET

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Stéphanie GUEGUEN, adjointe au Maire en charge des services généraux et sociaux, explique que par délibération en date du 25 septembre 2025, Le conseil municipal a accepté de signer la convention de partenariat avec l'ADMR dans laquelle elle s'engageait à participer financièrement au fonctionnement de la micro-crèche à hauteur de 60 000 € / an. La participation sera inscrite au budget de l'ADMR, elle sera néanmoins revue tous les ans avec un plafond maximum de 60 000 €.

L'ADMR nous propose aujourd'hui de passer un avenant à la convention de partenariat, qui modifie :

- **L'article 6** : Précision est donnée que la subvention de 60 000 €, correspondant à l'aide au financement de 10 places, est donnée à titre exceptionnel pour l'année 2025. Le suivi sera assuré par un comité technique d'attribution pour les places réservées à Guissény. La subvention versée en 2026 sera revue en fonction du nombre d'enfants et du lieu géographique d'habitation.
- **L'article 7** « Suivi et évaluation du partenariat » est assurée par la mise en place d'une commission d'attribution des places d'accueil dans la micro-crèche « Les Bout'Chou de la Côte ». La commission étudie les dossiers de demandes et décide de l'attribution de places pour la structure.

Il est proposé à l'assemblée, de signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 15 voix pour et 1 abstention (Raphaël RAPIN)

Article 1 : Accepte de signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre l'ADMR et la commune.

Article 2 : Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

À Guissény, le 15 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

MAIRIE DE GUISSÉNY 29880

Le maire,
Jean-Louis BONDU

Le secrétaire de séance,
Gérard LE GUEN